

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 20 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2021, À 19H00, PAR VISIOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc	Mathias Piché
Lise Julien	Denys Leclerc
Annie Thériault	Karina Bélanger

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le Maire Guillaume Vézina,

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Richard, directeur général
Julie Roy, assistante-greffière
Laurie Mimeault, directrice de service des projets, urbanisme et développement économique
Stéphanie Readman, trésorière intérimaire

355-12-2021

SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y met fin;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

Considérant l'arrêté 2020-007 visant à modifier les mesures prévues au dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 et ses modifications subséquentes qui s'appliquent désormais aux territoires de la MRC de Portneuf;

En conséquence, il est **proposé par**, Monsieur Mathias Piché, **et résolu unanimement** :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Qu'une copie audio de la vidéoconférence de la séance tenue à huis clos soit enregistrée afin d'être diffusée sur le site Internet de la Ville.

Adopté.

356-12-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Madame Annie Thériault, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance et que les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

7.2 Engagement trésorière intérimaire (Stéphanie Readman)

Que le point 6.2 Offre de service – Plans et devis nouvelle rue (#2115) et le point 7.1 Engagement employé travaux publics sont reportés en janvier 2022.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

357-12-2021

Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2021

Pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 15 novembre 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été donné à la séance du 15 novembre 2021;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* sont respectées;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 13-2021 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 13-2021 ".

Adopté.

358-12-2021
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement décrétant une dépense de 1 322 842 \$ et un emprunt de 1 322 842 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, rue Hardy et le stationnement de l'Église.

Je, soussigné, Monsieur Denys Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant des travaux pour pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, rue Hardy et le stationnement de l'Église.

Et j'ai signé : _____
Monsieur Denys Leclerc, conseiller

359-12-2021
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15A-2021

Règlement décrétant une dépense de 1 322 842 \$ et un emprunt de 1 322 842 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, rue Hardy et le stationnement de l'Église.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que toutes les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* sont respectées;

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 15A-2021 soit et est adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiennent exceptionnellement à huis clos et par le fait même la période de questions est adaptée à la situation. Un avis a été publié afin d'inciter les citoyens à faire parvenir leur question par courriel afin que monsieur Guillaume Vézina, maire, puisse répondre aux questions des citoyens.

Une période de questions a été tenue par courriel et aucune question n'a été reçue.

360-12-2021

TRAVAUX DE RÉFECTION RUE SAINTE-ANGÉLIQUE, HARDY ET STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE (PROJET #1905) OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL ÉTUDE EN GÉOTECHNIQUE (N/D : 602-130)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande d'offre de service sur invitation en date 15 décembre 2021, pour accorder un contrat pour une étude de caractérisation en géotechnique ainsi que la production d'un plan de gestion des sols;

Attendu que deux soumissions ont été reçues en date du 20 décembre 2021, à savoir :

Consultation GéoTex Inc.	19 500,00 \$
Englobe Corp.	30 250,00 \$

En conséquence, **il est proposé par** Monsieur Martial Leclerc, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour l'étude géotechnique dans le projet de réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, réaménagement de la rue Hardy, du soumissionnaire Consultation GéoTex Inc. pour le prix de 19 500.00 \$ taxes en sus.

Que les coûts de ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt #15-2021 décrétant une dépense de 1 322 842 \$ et un emprunt de 1 322 842 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, rue Hardy et stationnement de l'Église.

Adopté.

361-12-2021

TRAVAUX DE CONSTRUCTION NOUVELLE RUE PROJET DE GARDERIE (PROJET #2115) OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL ÉTUDE EN GÉOTECHNIQUE (N/D : 602-130)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande d'offre de service sur invitation, en date 15 décembre 2021, pour accorder un contrat pour une étude de caractérisation en géotechnique ainsi que la production d'une évaluation environnementale Phase I;

Attendu qu'une soumission a été reçue en date du 20 décembre 2021, à savoir :

Consultation GéoTex Inc.	19 400,00 \$
--------------------------	--------------

En conséquence, **il est proposé par** Mme Karina Bélanger, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour l'étude géotechnique pour le projet de construction d'une nouvelle rue dans le cadre du projet de garderie, du soumissionnaire Consultation GéoTex Inc., pour le prix de 19 400,00 \$ taxes en sus.

Que le coût net de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de construction de la nouvelle rue.

Adopté.

RETRAIT D'EMPLOYÉES MUNICIPALES

Mesdames Laurie Mimeault et Stéphanie Readman, respectivement directrice de service : projet, urbanisme et développement économique et trésorière intérimaire, se retirent des discussions et décisions concernant le point : « 7.2 – *Engagement – trésorière intérimaire* » étant donné leur lien dans ce dossier.

362-12-2021

ENGAGEMENT – TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE (N/D : 305-140)

Considérant l'absence temporaire de la secrétaire-trésorière;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une trésorière intérimaire;

Attendu qu'un comité de sélection constitué du directeur général, Monsieur Jean Richard et du maire, Guillaume Vézina, recommande de procéder à l'embauche de Madame Stéphanie Readman;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'embauche de la nouvelle trésorière mentionnée ci-dessus.

Que cette personne sera rémunérée selon le contrat de travail individuel convenu entre elle et la Ville de Saint-Basile.

Que cette dernière relève du directeur général.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le directeur général, Jean Richard, à signer le contrat de travail à intervenir et à affecter Madame Stéphanie Readman au nouveau poste de trésorière intérimaire.

Adopté.

363-12-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h28.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Julie Roy, assistante-greffière